

# Présentation des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

Mardi 12 mai 2026  
Collège Vauban  
de 17h à 18h30

# Remerciements

- Pilotes PIAL
- Coordonnateurs PIAL

# Ordre du jour

- Le PAS : présentation
- Le PAS : cadre législatif
- Le PAS : gouvernance
- Le PAS : pour qui ? Public cible
- Le PAS : comment ?
- Le binôme PAS : missions, analyse des besoins, ressources mobilisables et réponses
  
- Rentrée 26 : des PAS et des PIAL, quel impact sur l'organisation ?
- Les PAS : lieux d'implantation
- Les PAS dans le 90 : agenda R26

# Le PAS : cadre législatif

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République
- Circulaire du 3 juillet 2024 relative au déploiement des pôles d'appui à la scolarité préfigurateurs
- Circulaire interministérielle MENESR-DGESCO A1-3/MTSSF du 1<sup>er</sup> septembre 2025 relative au déploiement des pôles d'appui à la scolarité et son cahier des charges

# Le PAS : c'est quoi ?

Le PAS est constitué d'une équipe permanente regroupant un enseignant (le coordonnateur du PAS) et un personnel médico-social (un éducateur) à temps plein. Ce binôme référent pour chaque territoire sera appuyé dans son action par une équipe pluri-catégorielle. L'équipe PAS peut être élargie à tout professionnel susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.

**Objectif : proposer des réponses de première intention, rapides et adaptées.**

- Le PAS est chargé d'apporter aide et soutien à tout élève qui rencontre une difficulté dans les apprentissages ou son parcours scolaire.
- Le PAS est une organisation qui vient en appui des communautés éducatives, dans une logique d'accessibilité universelle.

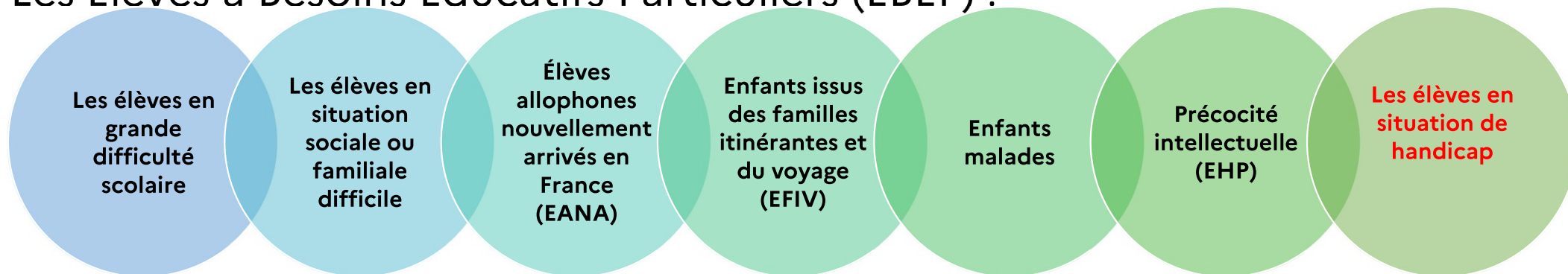
# Le PAS : gouvernance

Acteurs	Pilotage	Objectifs
Recteur, ARS	Stratégique	Pour définir les orientations et évaluer les dispositifs
IA-DASEN, DT ARS, IEN ASH, collectivités territoriales	Départemental	Pour définir le cadre d'action et la mobilisation des ressources au niveau départemental
IEN de circonscription, chef d'établissement, directeur de l'ESMS porteur	Local	Pour définir les modalités de fonctionnement des PAS
Binôme PAS (enseignant et éducateur spécialisé)	Secteur du PAS	Pour mettre en œuvre concrètement les réponses et coordonner les interventions des professionnels

# Le PAS, pour qui ?

Le PAS s'adresse aux **élèves à besoins éducatifs particuliers**, sans qu'une notification préalable de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ne soit nécessaire ; l'objectif est d'intervenir le plus tôt possible dans **une logique d'accessibilité**.

Les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers (EBEP) :



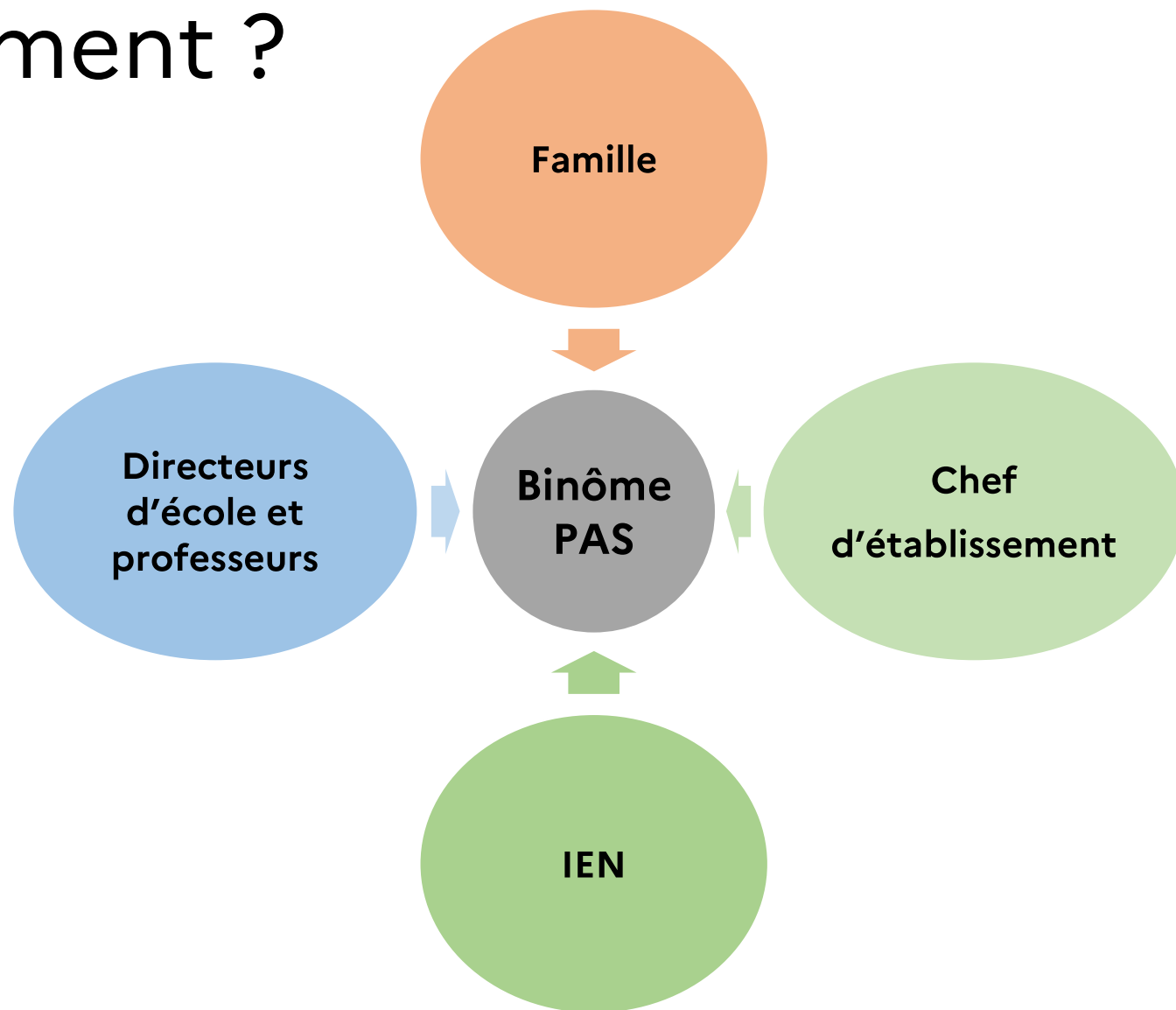
# PAS : élèves en situation de handicap

- Les ressources mobilisées contribuent notamment à soutenir les élèves dont la situation est susceptible de présenter ou d'évoluer vers une situation de handicap
- Pour autant, le PAS peut également intervenir auprès des élèves disposant d'une notification de la CDAPH :
  - D'une part, pour la mise en œuvre du matériel pédagogique adapté, d'aménagements pédagogiques (MOPPS), et des accompagnements humains ;
  - D'autre part, et de manière temporaire, pour les élèves avec une notification vers un établissement ou service médico-social (ESMS) en attente de mise en œuvre.

Dans ce cas, une attention particulière doit être apportée afin ne pas emboliser le PAS.

# Le PAS, comment ?

Peuvent  
saisir ou  
solliciter le  
PAS



# Binôme PAS

Service aux EBEP

ET

Appui aux équipes éducatives

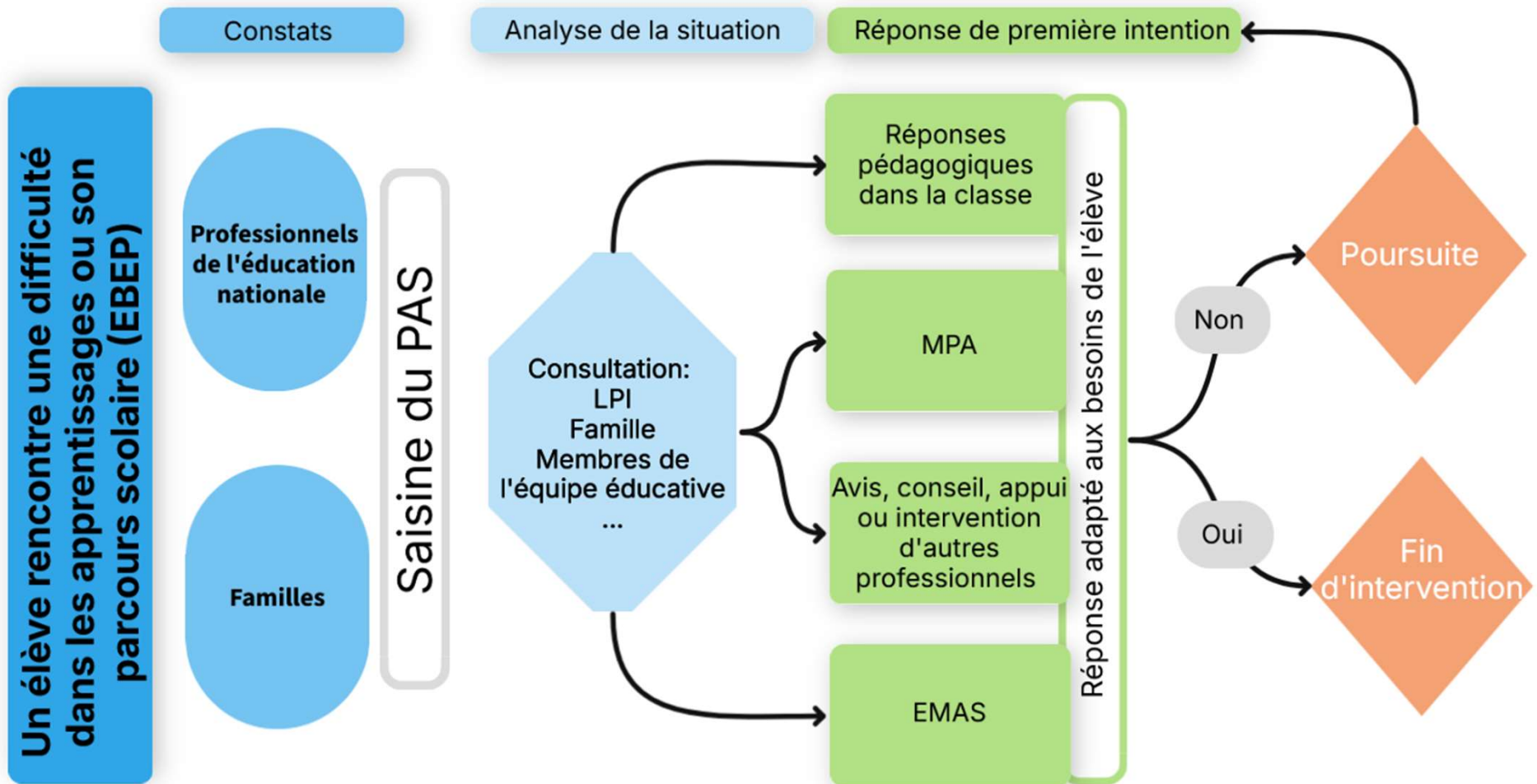
Sans se substituer à la MDPH

Dans la classe :  
réponse  
pédagogique, MPA

Accompagnement  
par un professionnel  
identifié (éducateur,  
RASED...)

Mise en œuvre de  
l'accompagnement  
humain (AESH)

Coordination des  
interventions des  
professionnels  
externes (médicaux,  
paramédicaux...)



# Rentrée 2026 : des PAS et des PIAL

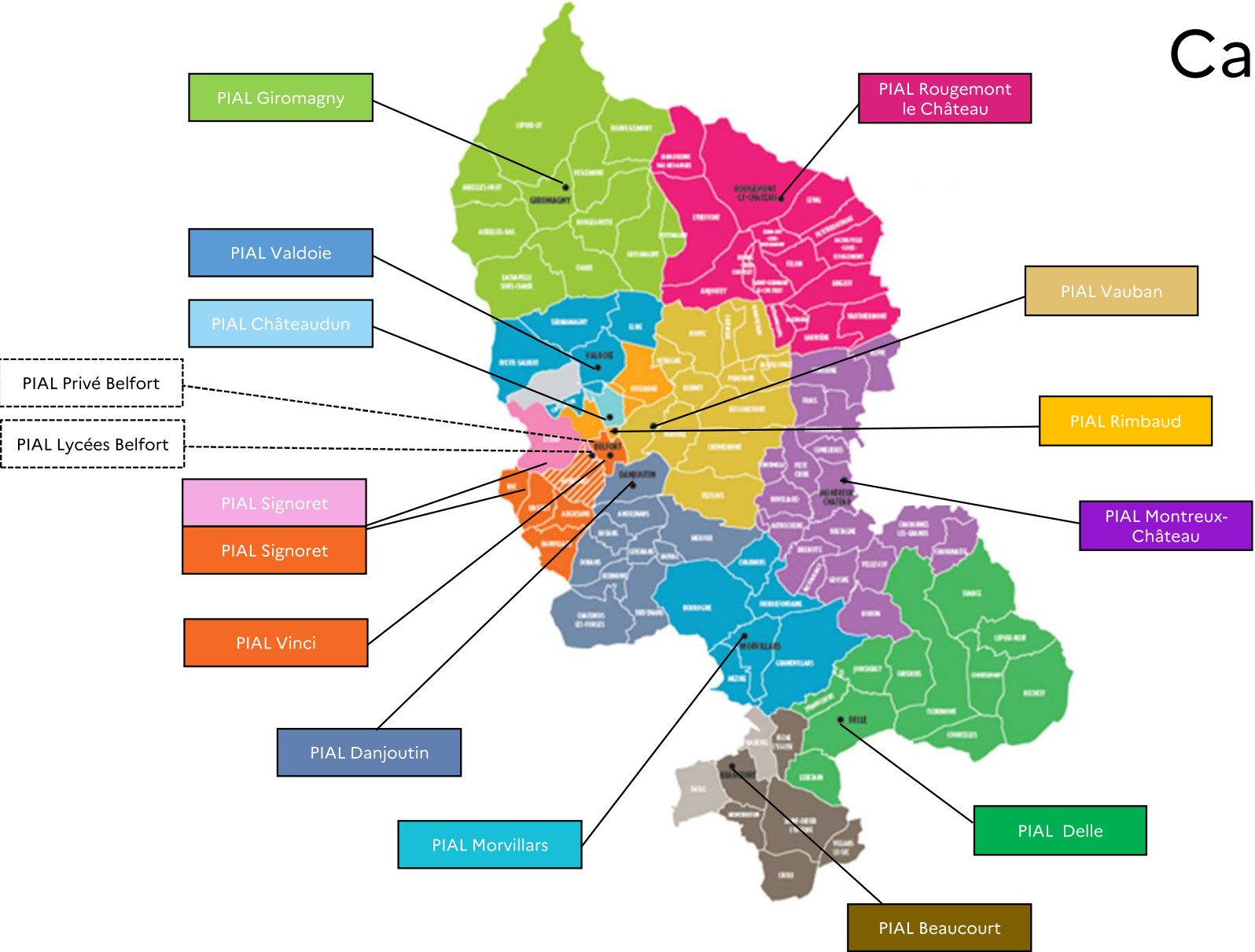
## Impact sur l'organisation ?

Cohabitation de deux organisations : PIAL et PAS

### Rentrée 2026 :

- 3 PAS (Nord, Belfort Ouest, Sud)
- 4 PIAL (Châteaudun, Privé, Rimbaud, Vauban)
- Le PIAL Lycées disparaît. **Les AESH doivent être réaffectés (5 AESH et 1 AESHco – ULIS Follereau).**
  - PAS Nord (Lycée Courbet, Condorcet)
  - PAS Ouest (Lycée Follereau, Lycée Diderot)

# Carte des PIAL



# Déploiement des PAS

R26

R27

## PAS Nord (5 421 élèves)

PIAL Giromagny  
PIAL Rougemont  
PIAL Valdoie  
Lycée Courbet  
Lycée Condorcet

OG : FAEC

## PAS Belfort Ouest (5 439 élèves)

PIAL Signoret  
PIAL Vinci  
Lycée Diderot  
Lycée Follereau

OG : ADAPEI

## PAS Belfort Centre (4 100 élèves)

PIAL Châteaudun  
Notre Dame  
Saint Joseph  
Sainte Marie

## PAS Belfort Est (3 322 élèves)

PIAL Vauban  
PIAL Rimbaud

## PAS SUD (6 046 élèves)

PIAL Danjoutin  
PIAL Morvillars  
PIAL Beaucourt  
PIAL Delle  
PIAL Montreux Château

OG : FAEC



# PIAL R26

## PIAL Châteaudun

### Pilote

Christine Courvoisier,  
Principale  
Collège Châteaudun

### Coordonnatrice

Sylvie Thonat  
Directrice  
EMPU Pauline  
Kergomard Belfort

12 AESH

## PIAL Privé

### Pilote

Corinne Guerrin,  
Directrice  
Institution Sainte Marie

### Coordonnatrice

Valérie Leroy-Peroux  
PE  
Institution Sainte Marie  
Belfort

11 AESH

## PIAL Rimbaud

### Pilote

Corine Monchâtre,  
Principale  
Collège Rimbaud

### Coordonnatrice

Sabine Knorst  
PE  
EPU Auguste Bartholdi  
Belfort

16 AESH

## PIAL Vauban

### Pilote

Philippe Tissot  
Principal  
Collège Vauban

### Coordonnatrice

Céline Marc  
PE  
EPU Saint Exupéry  
Belfort

15 AESH

Rectrice, ARS

IA-DASEN, DT ARS, IEN ASH, collectivités territoriales

PAS Nord

**Coordination**

IEN  
Chef d'établissement  
Directeur ESMS porteur  
(FAEC)

**Binôme PAS**

Coordonnateur  
Educateur

Gestionnaire AESH

PIAL : 3 coordonnateurs PIAL

PAS Belfort Ouest

**Coordination**

IEN  
Chef d'établissement  
Directeur ESMS porteur  
(CREA)

**Binôme PAS**

Coordonnateur  
Educateur

Gestionnaire AESH  
Gestionnaire AESH

PIAL : 2 coordonnateurs PIAL

PAS Sud

**Coordination**

IEN  
Chef d'établissement  
Directeur ESMS porteur  
(FAEC)

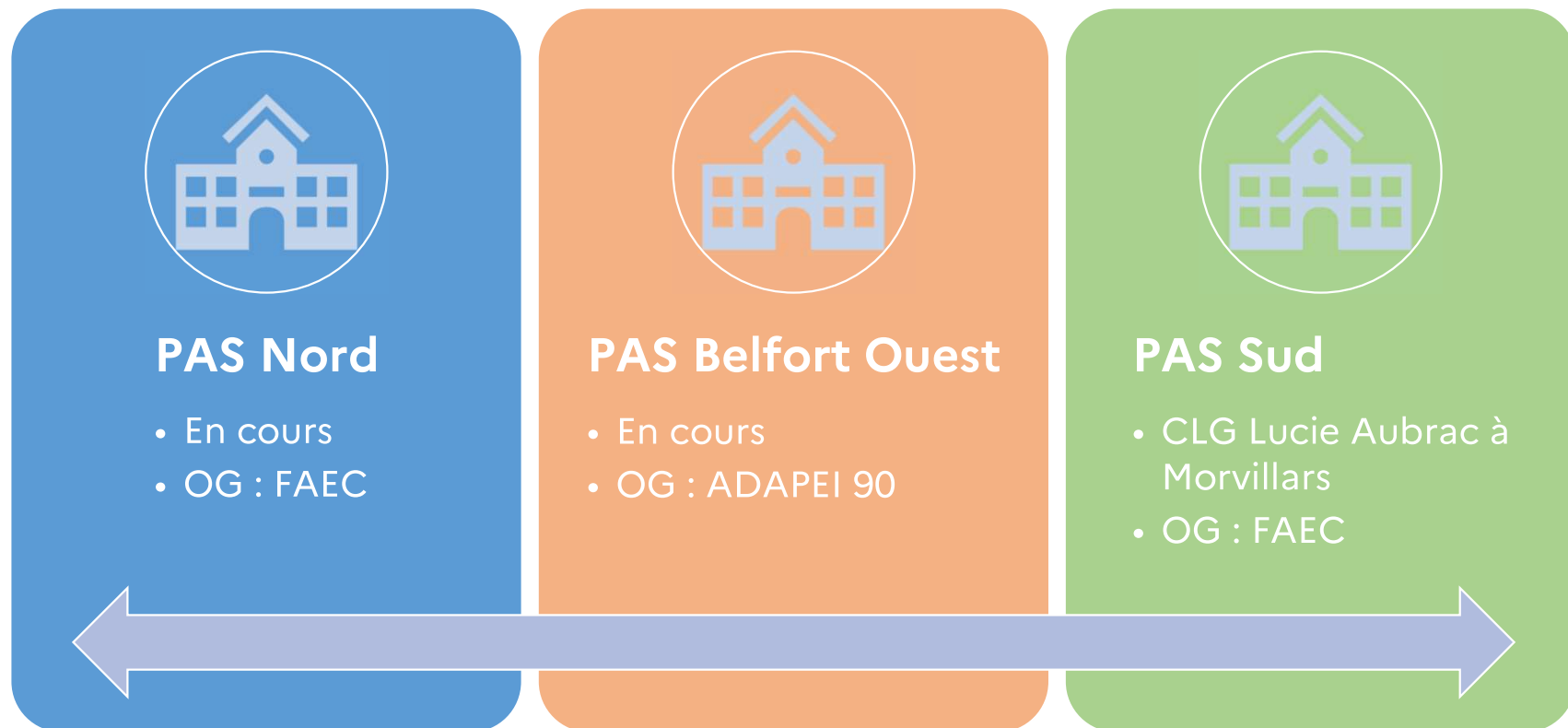
**Binôme PAS**

Coordonnateur  
Educateur

Gestionnaire AESH  
Gestionnaire AESH

PIAL : 5 coordonnateurs PIAL

# PAS R26 : lieux d'implantation et organisations gestionnaires



# Évolutions : du PIAL au PAS

- Zone d'intervention AESH : disparitions des entités PIAL mais secteur de collège conservé (à voir pour les secteurs de collèges s'étendant sur plusieurs circonscriptions ?)
- Réunion de rentrée des AESH : qui ? Où ? À définir
- EDT des AESH : organisés par les gestionnaires d'AESH et validés par le coordonnateur PAS.
- Évaluations professionnelles des AESH et demandes d'autorisation d'absences en fonction du lieu d'exercice de l'AESH :
  - 1<sup>er</sup> degré : IEN
  - 2<sup>nd</sup> degré : chef d'établissement
  - 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré : IEN + chef d'établissement

# Agenda PAS R26

- Recrutement des coordonnateurs PAS (Nord, Sud, Belfort Ouest) : commission du 22 mai 2026
- Recrutement des éducateurs par les OG : en cours
- Désignation des chefs d'établissement par le DASEN (copilotage local avec IEN et chef de service ESMS porteur) : en cours
- Recrutement des gestionnaires d'AESH : à venir
- Formation des binômes PAS :
  - Séminaire académique : 16/09/26 à Dole
  - Formation : 4,5 jours en académique et 5 jours en département , dates à venir